

COMPAGNIE DES MINES DE SÉNÉGAMBIE (1908-1919)

Mines de Sénégambie
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 septembre 1908)

Au capital de 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 francs, dont 15.000 actions de priorité et 15.000 actions ordinaires, dites d'apport. Ces dernières ont été toutes remises aux apporteurs qui ont reçu, en outre, une somme de 300.000 fr. en espèces et 1.750 actions privilégiées.

Siège social, 11, rue Richepanse à Paris.

Conseil : MM. R. de Batz ¹, E Carré, P. Duchesne-Fournet, A. Esnault-Pelterie ², G. Legrand, G. Martin, Ch. Metman ³, J. Picard, A de Traz ⁴, E. Watel ⁵. — Statuts déposés chez M^{es} Grange et Faroux, notaires à Paris, et publiés dans les *Petites Affiches* du 14 septembre 1908. — Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 juin 1908.

¹ Baron René de Batz (1865-1928) : de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#).

² Albert Esnault-Pelterie (1842-1914) : de la maison Esnault-Pelterie, Barbet, Massin et Cie, 5 et 7, rue Saint-Fiacre, Paris : tissus de cotons blancs et imprimés, succursales à Lille, tissage à Amiens. Président de l'[Association cotonnière coloniale](#).

³ Charles Metman : né à Paris VIII^e, le 16 avril 1866. Fils de Jean Louis Metman et d'Eugénie Mathilde de Heeckeren d'Anthès. Propriétaire. Administrateur de Mines d'or de l'Uruguay (1905), de la Société minière Niger-Guinée (1907), des Mines de Sénégambie, (1908) et de La Foncière de Hendaye et du Sud-Ouest (1910). Domiciles : 37, avenue Montaigne, Paris et château de l'abbaye de Beaubec (Seine-Inférieure).

⁴ André de Traz (1863-1914) : ingénieur E.C.P. Président du Dakar-Saint-Louis. Voir [encadré](#).

⁵ Étienne Watel : de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#).



COMPAGNIE

DES

MINES DE SÉNÉGAMBIE

SOCIÉTÉ ANONYME



Statuts établis suivant acte reçu par M^e GRANGE et M^e FAROUX,
notaires à Paris, le 1^{er} Juin 1908.

Capital social : TROIS MILLIONS de Francs

DIVISÉ EN 30.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
DONT 15.000 ACTIONS DE PRIORITÉ ET 15.000 ACTIONS ORDINAIRES

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Action Ordinaire de Cent Francs

AU PORTEUR

N^o 10,007

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

PARIS, le 1^{er} Septembre 1910

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR, et
par délégation du Conseil

Maurice Pellier

Henry Taborne

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DES MINES DE SÉNÉGAMBIE
Société anonyme

Statuts établis suivant acte reçu par M^e Grange et M^e Faroux,
notaires à Paris, le 1^{er} juin 1908.

Capital social : trois millions de francs.
divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune
dont 15.000 actions de priorité et 15.000 actions ordinaires

Siège social à Paris

ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} septembre 1910

Un administrateur : A. Esnault-Pelterie

Un administrateur **et par délégation du conseil** : Henry Charbonnel ⁶

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 6360-3-10 — (Encres Lorilleux)

Mines de Sénégalie
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1911)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 5 courant, en assemblée générale ordinaire.

Les comptes de l'exercice 1910, qui leur étaient soumis, ne comportent pas de compte de profits et pertes, car la société n'exploite pas actuellement par elle-même.

On sait, en effet, qu'elle a constitué une filiale, la Société des Mines de la Falémé, à laquelle elle a concédé des options pour la mise en valeur de ses permis de recherches.

À l'actif du bilan arrêté au 31 décembre dernier, les dépenses diverses : redevances, personnel, frais d'études et de missions, frais généraux et d'administration figurent pour 314.978 francs. Déduction faite des intérêts de fonds placés, il est resté un excédent de dépenses de 305.613 francs qui a été porté au compte d'établissement.

L'or du Soudan
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 octobre 1911)

Nous extrayons du rapport de la Société des mines de Sénégalie les lignes suivantes :

Dès le mois de février 1911, un télégramme nous avait avisés que la construction de la drague était terminée et que les essais de mise en marche avaient été entièrement satisfaisants. Votre conseil d'administration a décidé de faire commencer aussitôt l'exploitation pour le compte de la Compagnie des mines de Falémé.

Cette exploitation s'est poursuivie régulièrement depuis le 29 février et, au 30 août, 41 kilogrammes d'or avaient été récoltés, bien que la drague ait travaillé, pendant cette période, dans des conditions peu favorables et dans une zone située en dehors de la partie de la rivière qui avait été étudiée par vos ingénieurs prospecteurs. Cette exploitation de six mois a montré que la drague répondait parfaitement aux conditions spéciales d'exploitation de la Falémé et que le personnel de votre compagnie mis à disposition de la Compagnie des mines de Falémé, était, tant au point de vue administratif qu'au point de vue technique, à hauteur de sa tâche.

⁶ Henry Charbonnel (1874-1961) : de la Cie française d'études et entreprises coloniales.
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep._coloniales.pdf

En présence de ces résultats, la Compagnie des mines de la Falémé a décidé de procéder à une augmentation de capital.

Mines de Falemé-Gambie
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1912)

Les actionnaires, réunis le 4 décembre en assemblée extraordinaire, ont approuvé l'apport effectué par la Compagnie des Mines de Sénégal de tous ses droits à divers permis d'exploitation par dragages s'appliquant à la partie du cours de la Falémé comprise entre les villages de Keniecko et Manina. Ils ont, en outre, décidé d'augmenter le capital social de 500.000 francs par la création de 5.000 actions de 100 fr. qui seront remises à la Compagnie de Sénégal en rémunération de ses apports.

PARIS
Mines de Sénégal
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 juin 1914)

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont consenti à la « Compagnie des mines de la Falémé », diverses options dont la première, comporterait la remise aux « Mines de Sénégal » de 400 actions et une autre de 6.500 actions « Falémé ».

Convocations en assemblée générale extraordinaires
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 février 1919)

Cie des Mines de Sénégal. — Le 2 avril, n'ayant pu avoir lieu le 10 février. Dissolution anticipée de la Société, apport de l'actif de la société de la Compagnie des mines de la Falémé.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LA FALÉMÉ
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1921)

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet aura à approuver l'apport fait à la Société par la Compagnie des mines de Sénégal et à statuer sur l'augmentation de capital en résultant et sur le changement de la dénomination sociale.

Suite :
[Mines de Falémé-Gambie.](#)